

## REGLEMENT

### Les Sésames de « ***l'Accessibilité Positive***<sup>®</sup> » 2014

#### Article 1 : Organisation

L'association Conseil National Handicap (CNH) organise, avec le soutien de différents partenaires, les Sésames de « ***l'Accessibilité Positive***<sup>®</sup> ». Un comité de pilotage est constitué à cet effet pour désigner un jury de personnalités indépendantes.

#### Articles 2 : Les Sésames « ***l'Accessibilité Positive***<sup>®</sup> »

2.1. Les Sésames de « ***l'Accessibilité Positive***<sup>®</sup> » seront décernés le 4 novembre 2014 à Paris

2.2. Les Sésames de « ***l'Accessibilité Positive***<sup>®</sup> » ont pour objet de récompenser et promouvoir des démarches, des initiatives, des innovations, des réalisations exemplaires ayant pour effet des changements de comportement et de culture en matière d'accessibilité au profit des personnes handicapées, âgées, à mobilité réduite.

2.3. Peuvent concourir les collectivités territoriales, les institutions publiques et/ou privées, les entreprises publiques et/ou privées, les associations, les personnes morales, les personnes physiques qui se seront portées candidates.

2.3. Le comité de pilotage en charge de la sélection des dossiers est présidé par Madame Monique PELLETIER, Présidente d'Honneur, et Monsieur Paul JOLY, Président du CNH. Il est constitué de spécialistes du monde du handicap.

2.4. Les Sésames de « ***l'Accessibilité Positive***<sup>®</sup> » sont décernés par un jury national de personnalités indépendantes constitué d'experts, de personnalités représentatives ou médiatiques pour chaque Sésame remis. Il a pour mission de choisir en toute indépendance le lauréat dans chaque catégorie de prix, après consultation des dossiers sélectionnés par le comité de pilotage. Le jury établira son classement en utilisant une grille d'évaluation multicritères établie par le comité de pilotage. Les décisions du jury ne peuvent faire l'objet d'aucune contestation et n'ont pas à être motivées.

2.5. Les catégories des Sésames de « ***l'Accessibilité Positive***<sup>®</sup> » 2014 sont :

- 2.5.1. Accès à ...
- 2.5.2. Emploi
- 2.5.3. Innovation

2.6. Les nominés pourront fournir au comité de pilotage qui transmettra aux membres du jury tous les éléments souhaitables, tant en termes de documents visuels (Powerpoint, supports papiers...) que d'indications chiffrées.

Si la demande en est faite, toutes les informations communiquées au jury par les postulants (chiffres d'affaires, de notoriété, objectifs...) feront l'objet d'une confidentialité totale.

### **Article 3 : Conditions de participation**

#### 3.1. Données concernant les participants

En application de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1979 modifiée, les participants disposent d'un droit d'accès de modification, de rectification et de suppression des données les concernant auprès de l'organisateur.

#### 3.2. Eléments d'information

Le dossier d'information : règlement, calendrier, dossier de participation, est disponible sur le site Internet <http://www.les-sesames-accessibilite-positive.fr>.

#### 3.3. Candidature

Le dossier de candidature est disponible à partir du 10 juin 2014 sur le site Internet <http://www.les-sesames-accessibilite-positive.fr>. Le dossier de candidature est disponible au format HTML et peut être complété directement sur le site internet ; le cas échéant un dossier papier pourrait être adressé sur demande expresse. Il est demandé aux candidats de relater une démarche. Il faut entendre par démarche une action, une réalisation, qui induit une dynamique commune dans l'optique de « ***l'Accessibilité Positive***<sup>®</sup> ». Dans l'esprit de l'objet de l'appel à candidature.

Chaque candidat ne peut déposer qu'un dossier de candidature aux Sésames de « ***l'Accessibilité Positive***<sup>®</sup> » dans la catégorie de son choix.

#### 3.4. Date de clôture

La date de clôture pour le dépôt des dossiers de candidatures est fixée au 10 septembre 2014. Cependant elle pourra potentiellement être prolongée. En cas de prolongation, l'information sera visible sur le site Internet.

### **Article 4 : La remise des Sésames de l'Accessibilité Positive**

4.1. Tout candidat en déposant un dossier s'engage à respecter le présent règlement et la décision du jury.

4.2. En cas de nomination à la sélection de Sésames de « ***l'Accessibilité Positive***<sup>®</sup> », les participants seront informés début octobre 2014.

Les participants nominés s'engagent à fournir aux organisateurs une vidéo de 30 secondes présentant brièvement leurs réalisations.

4.3. Tous les finalistes (5 pour les 3 catégories de Sésames) seront présentés lors de la cérémonie de remise des Sésames de « ***l'Accessibilité Positive***<sup>®</sup> ». Le Lauréat par catégorie sera invité à monter sur scène pour recevoir son « Sésame ».

4.3 Le palmarès sera dévoilé au cours de la Journée de « ***l'Accessibilité Positive***<sup>®</sup> » le 4 novembre 2014 à Paris. Les nominés ou leurs représentants s'engagent à être présents lors de la remise des Sésames « ***l'Accessibilité Positive***<sup>®</sup> » à Paris le 4 novembre 2014.

Pour toute question, contactez-nous via la page contact du site internet <http://www.les-sesames-accessibilite-positive.fr/> ou à l'adresse suivante : [sesamesaccessibilite@gmail.com](mailto:sesamesaccessibilite@gmail.com)